

LE GUIDE DU FRONTALIER

Récupérer son 2^e pilier après avoir travaillé en Suisse

Ce que votre ancienne caisse de pension ne vous a jamais expliqué, et ce que vous pouvez en faire depuis la France.

France



Genève



5,6 mrd

de francs sur des comptes
sans adresse valide

~870 000

comptes dont le titulaire est
injoignable

3 min

pour lancer votre recherche
en ligne

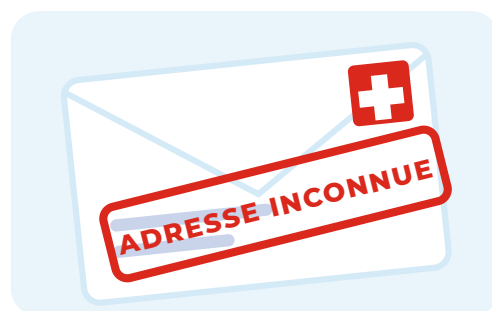
INTRODUCTION

Pourquoi ce guide vous concerne

Vous avez quitté un emploi en Suisse, ou la Suisse tout court ? Une partie de votre retraite y est peut-être restée. Ce n'est pas un oubli rare : c'est l'un des cas les plus fréquents.

Quand on part, le courrier ne suit plus. L'ancienne caisse de pension ne sait plus où vous écrire, et votre capital change de mains sans que vous en soyez informé.

Cet argent **vous appartient**. Il ne disparaît pas, mais **personne ne viendra vous le rendre** : c'est à vous de le chercher.



Au sommaire

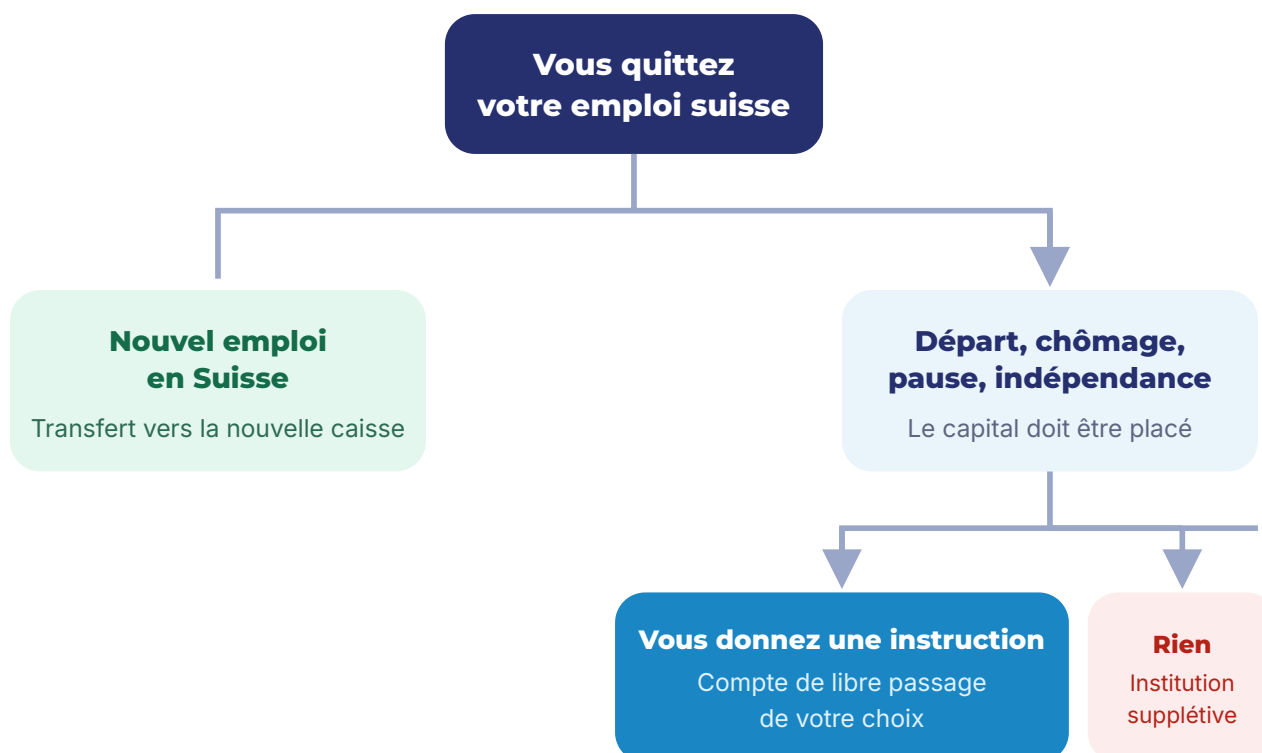
01	Le 2e pilier, simplement Où va votre argent quand vous changez de vie	p. 3
02	Si vous ne faites rien L'institution supplétive, ou l'argent qui dort	p. 4
03	Êtes-vous concerné ? Les 5 profils les plus touchés	p. 5
04	Ce que vous pouvez retirer depuis la France Part obligatoire, part surobligatoire	p. 6
05	La fiscalité, des deux côtés Impôt suisse, remboursement, déclaration en France	p. 7
06	Les erreurs qui coûtent cher Et votre checklist pour passer à l'action	p. 8

CHAPITRE 1

01

Le 2e pilier, simplement

Le 2e pilier, c'est votre retraite professionnelle suisse. Chaque mois, vous et votre employeur cotisez à une caisse de pension. Ce capital est à votre nom, et il suit votre parcours.

**C'est vous qui choisissez**

Le compte de libre passage, c'est la « salle d'attente » de votre 2e pilier. Vous choisissez la fondation qui le gère et la façon dont il est placé. Personne n'est obligé d'accepter la solution par défaut.

C'est au moment du départ que les avoirs se perdent : une adresse qui change, un formulaire jamais renvoyé, et le capital part ailleurs.

CHAPITRE 2

02

Ce qui se passe si vous ne faites rien

Sans instruction de votre part, votre ancienne caisse transfère votre capital à l'institution supplétive LPP, au plus tard environ deux ans après votre départ. Sans vous demander votre avis.



5,6 mrd CHF

sur des comptes de l'institution supplétive dont le titulaire n'a plus d'adresse valide, fin 2022.

3 comptes sur 4

y contiennent moins de 5 000 francs : ce sont souvent les petits montants qu'on oublie.



Il travaille peu

Les conditions y sont moins favorables, et la rémunération peut rester très faible des années.



Vous n'êtes pas prévenu

Sans adresse à jour, aucun courrier ne vous parvient en France.



Il peut dormir longtemps

Jusqu'à la retraite, voire au-delà, faute de réclamation.

CHAPITRE 3

03

Êtes-vous concerné ?

Si vous avez gagné plus d'environ 22 000 francs par an chez un employeur suisse, vous avez très probablement cotisé. Voici les profils les plus touchés.

**Ancien frontalier**

Vous avez arrêté de travailler en Suisse, et votre ancienne caisse n'a plus de nouvelles.

**Ancien résident**

Le déménagement coupe le courrier, et l'avoir part en libre passage ou à la supplétive.

**Saisonnier**

Hôtellerie, ski, agriculture : plusieurs contrats courts, plusieurs caisses, de petits montants.

**Intérimaire**

Chaque mission a pu ouvrir un compte dans une caisse différente.

**Devenu indépendant ou sans emploi**

Le capital sort de la caisse de l'employeur et attend une instruction qui ne vient jamais.



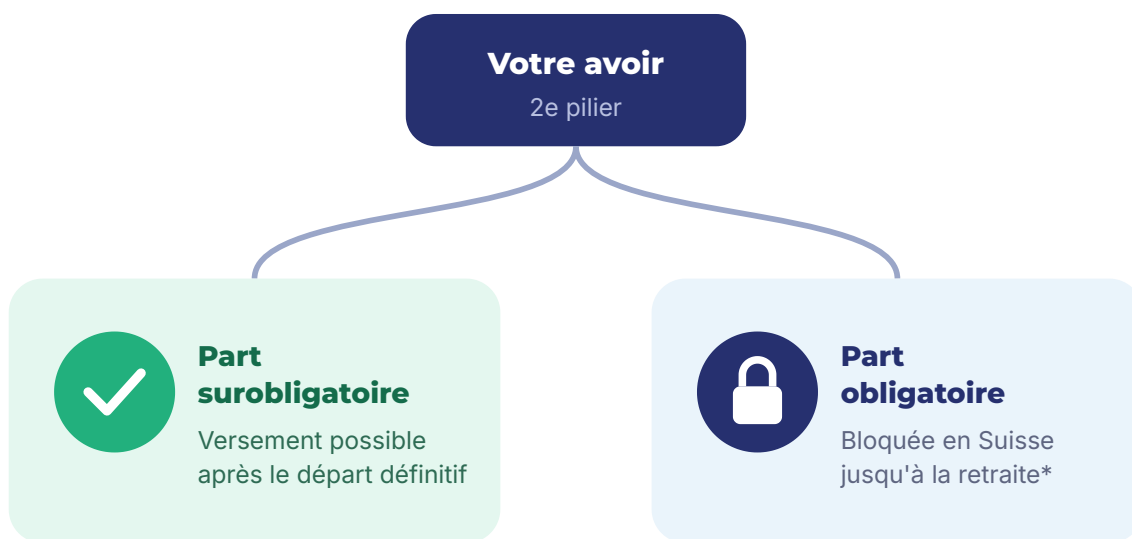
Même une mission de quelques mois, il y a 15 ans, peut avoir laissé un avoir.
Les petits comptes sont les plus souvent oubliés.

CHAPITRE 4

04

Ce que vous pouvez retirer depuis la France

Votre avoir se compose de deux parts. En vivant en France, l'une peut en général vous être versée, l'autre reste en principe en Suisse jusqu'à la retraite.



* Si vous êtes soumis à l'assurance retraite obligatoire dans votre pays de l'UE/AELE. Hors UE/AELE, la totalité peut en général être versée.

La part bloquée n'est pas perdue

Elle reste à votre nom. Vous choisissez la fondation qui la gère, donc aussi la façon dont elle est placée jusqu'à la retraite.

Une exception à connaître

Si vous n'êtes pas soumis à l'assurance retraite obligatoire dans votre nouveau pays, la totalité peut être versée, sur attestation.

D'autres retraits anticipés

Par exemple pour l'achat de votre résidence principale. Conditions à vérifier au cas par cas.

Le bon réflexe

Demandez la répartition obligatoire / surobligatoire : elle figure sur le certificat de votre caisse.

CHAPITRE 5

05

La fiscalité, des deux côtés

Pour un résident français, le capital est en principe imposé en France. L'impôt prélevé en Suisse peut être remboursé, à condition de le demander.

+ Côté Suisse**1****Impôt à la source**

Retenu au versement. Son taux dépend du canton de la fondation, pas de votre lieu de vie.

2**Remboursement**

Grâce à la convention franco-suisse, demande au canton concerné, en général dans les 3 ans, avec une attestation de résidence fiscale française.

Côté France**3****Déclaration en France**

Imposé en principe au barème après un abattement de 10 %. Sous conditions, option possible pour un prélèvement libératoire de 7,5 %.

4**Prélèvements sociaux**

Ils s'ajoutent selon votre affiliation à l'assurance maladie, française ou suisse.

Pourquoi ça compte

Sans démarche, vous risquez de payer l'impôt suisse sans jamais le récupérer, ou de passer à côté de l'option la plus avantageuse en France. Ces choix se préparent **avant** le versement.



CHAPITRE 6

06

Les 5 erreurs qui coûtent le plus cher

La plus coûteuse de toutes ? Ne rien faire. Voici celles que l'on rencontre le plus souvent chez les anciens travailleurs en Suisse.

1

« C'est trop peu pour s'en occuper »

Quelques milliers de francs laissés dormir 20 ans, c'est une vraie somme à la retraite.

2

Ne pas mettre à jour son adresse

Sans adresse valide, votre caisse ne peut pas vous écrire et le capital finit à la supplétive.

3

Demander le versement sans préparer la fiscalité

Le canton de la fondation et l'option française se choisissent avant le retrait, pas après.

4

Oublier l'impôt à la source suisse

Le délai de remboursement est limité. Passé ce délai, l'argent est perdu.

5

Laisser la part bloquée sur un compte peu rémunéré

Elle reste en Suisse jusqu'à la retraite : autant choisir une fondation et un placement adaptés.



Le temps joue contre vous. Plus un avoir reste sans titulaire joignable, plus il est difficile à retrouver, et plus vous passez à côté des bonnes options.

PASSEZ À L'ACTION

Votre checklist en 5 étapes

Cochez chaque étape au fur et à mesure. Vous pouvez tout faire seul, ou vous faire aider.

☐**Listez vos employeurs suisses**

Même les missions courtes ou saisonnières, avec les dates.

☐**Rassemblez vos documents**

Fiches de salaire, certificats de caisse, numéro AVS (sur vos anciennes fiches de paie).

☐**Localisez vos avoirs**

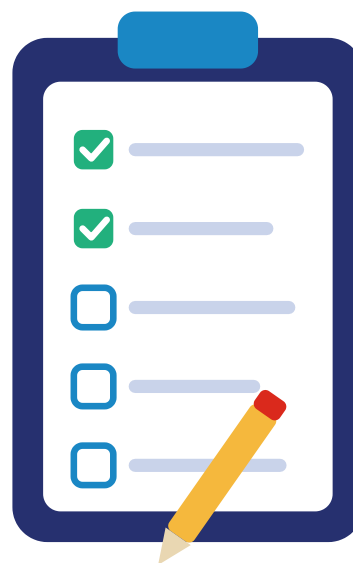
La recherche auprès de la Centrale du 2e pilier est gratuite.

☐**Demandez la répartition**

Part obligatoire et part surobligatoire, pour chaque avoir retrouvé.

☐**Décidez**

Versement de ce qui peut l'être, regroupement et placement de la part bloquée, préparation fiscale.

**Astuce**

Gardez une copie de chaque document dans un même dossier. Vous en aurez besoin pour chaque caisse, et pour la déclaration en France.

UNE SEULE QUESTION

C'est déjà votre argent. Reste à savoir où il est.



UNE SOLUTION SIMPLE

Votre recherche, 100 % automatisée.

Plus besoin de contacter chaque caisse une par une : quelques minutes suffisent pour lancer la recherche, en ligne, sans rendez-vous ni appel.

Vérifier ne peut aboutir qu'à deux résultats :



AU PIRE

Tout est déjà en ordre.

Vous en avez le cœur net, et vous n'y pensez plus.



AU MIEUX

Vous retrouvez de l'argent oublié.

Vous le regroupez sur un seul compte, et il se remet à travailler pour vous.

CE QUE ÇA VOUS DEMANDE

3 minutes

CE QUE COÛTE DE NE PAS VÉRIFIER

Votre argent, perdu de vue

Des années de cotisations qui dorment sans vous, et qui manqueront le jour de votre retraite.

**Vérifiez vos avoirs égarés.
Regroupez-les.**

On vous rappelle seulement si vous le demandez.

Je vérifie mes chances →

libre-passage.com